5me ANNÉE PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 9 MARS 1916 No. 52

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada).......$1.00
Un an (Etranger) fr7 50 $1.50
ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION:
405, 13ème RUE
ADMINISTRATION
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 2964

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Rédacteur en Chef. PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE LTÉE. J.-P. DAOUST, Administrateur

Nos Syndics d'Ecole

La semaine dernière, se faisait à Régina la réunion annuelle des syndics d'école de la Province. Près de cinq cents se sont fait un devoir de venir assister à cette réunion et prendre part à la discussion des questions importantes qui devaient y être étudiées.

Nous regrettons sincèrement que nos syndics canadiens français aient brillé par leur absence à cette réunion. Leur devoir cependant était d'y être. Il ne faudrait pas qu'on puisse jamais dire de notre population catholique ce qu'on disait de la jument de Roland: "Elle avait toutes les qualités; seulement elle était morte"; Nous n'aimerions pas qu'on puisse dire de nos compatriotes ce qu'on disait un jour des Français de France: "Les fils des Croisés n'ont de croisés que les bras."

Tous le savent, nous passons par des temps difficiles. La lutte contre le français qui se faisait dans l'Ontario vient de commencer au Manitoba. Elle se fera bientôt ici. Il nous faut la prévoir, nous y préparer, nous unir afin d'y tenir tête.

Ce qui empêche le succès de causes justes, c'est presque toujours l'apathie de ceux qui devraient avoir à cœur de les défendre; ce qui paralyse parfois certaines œuvres et les empêche de produire tous les résultats qu'on aurait le droit d'espérer, c'est le trop petit nombre de membres vraiment dévoués, sincèrement désintéressés.

Voyez un puits au milieu d'un jardin. Avec l'eau qu'il contient on peut arroser tout le jardin et lui faire produire des fleurs et des fruits: mais si, faute de bras ou de bonne volonté, l'eau reste au fond du puits, le jardin sera desséché et stérile. Ainsi en sera-t-il de nos sociétés et de nos œuvres; elles produiront le bien dans des proportions plus grandes, si ceux qui en font partie sont animés d'un vrai zèle.

* * *

L'attachement que nous devons tous avoir à notre belle langue: l'affection et le respect dont nous devons tous envelopper notre chère Eglise, nous donnaient le droit d'espérer que nos syndics français et catholiques assisteraient à la réunion tenue à Régina la semaine dernière. Les Allemands et les Polonais ont mieux compris leur devoir. Ils y sont venus en grand nombre de tous les coins de la Province et ils ont droit à nos sincères félicitations.

Une des choses les plus importantes qu'on a voulu faire approuver par ces syndics a été une demande faite au gouvernement de ne permettre qu'une seule langue dans nos écoles: et cette langue naturellement est la langue anglaise.

Par qui est faite cette demande? Par des hommes qui ne savent pas l'A B C des questions regardant l'éducation, qui ne connaissent pas deux pages de notre histoire, qui n'ont d'autre idéal que l'argent qu'ils sont venus chercher dans cette Province que nos pères ont parcourue pour y semer la civilisation et la paix!

* * *

La quelle raison donnent-ils pour imposer ainsi une seule langue à nos enfants? "Le Canada, disent-ils, est une colonie anglaise."

Ce n'est pas la première fois que cette raison est exprimée. C'était celle que donnaient quelques écervelés aux premiers jours de la colonie, celle qu'ils allaient porter au pied du trône pour faire condamner le Gouverneur qui la trouvait absurde. Aussi le général Murray écrivait aux ministres du Roi: "Je me glorifie de l'accusation portée contre moi d'avoir soutenu avec fermeté les sujets canadiens français du Roi dans leurs droits et d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon Souverain l'affection de ce peuple brave et intelligent dont l'émigration, si elle arrivait jamais, causerait une perte irréparable à cet Empire."

C'était cette raison que donnaient encore quelques fanatiques aux premiers jours de la Confédération et Sir J. A. McDonald qui devait avoir autant d'esprit, autant de patriotisme que nos syndics de la Province répondait à Dalton McCarthy, le néfaste précurseur des anglicisateurs d'aujourd'hui: "Je ne partage nullement le vœu exprimé en certains quartiers que, par un mode quelconque, l'on tente d'opprimer l'une des langues du pays ou de la rendre inférieure à l'autre. Si cette tentative était faite, elle serait, je crois, irréalisable. Et si elle était réalisable, elle serait FOLLE et CRIMINELLE. L'affirmation maintes fois formulée que le Canada est un pays conquis est à propos de rien. Que le pays ait été conquis ou cédé, nous avons maintenant une constitution qui fait à tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité qui leur garantit LES MEMES DROITS en matière de LANGUE, de RELIGION, de propriété ou de droits personnels. Il n'y a pas de race dominante en ce pays; il n'y a pas de race conquise: nous sommes tous sujets britanniques et ceux d'entre nous qui ne sont pas anglais ne sont pas moins britanniques que les autres."

C'était cette raison que donnaient encore, il y a vingt-cinq ans, d'autres fanatiques d'Ontario pour faire disparaître l'enseignement du français dans les écoles et un autre homme d'Etat distingué Sir Oliver Mowat, leur disait en pleine Chambre: "La mesure qu'on propose doit être rejetée; elle est une menace pour la paix générale et une injustice pour les Canadiens Français. Ceux-ci ont toujours été aussi loyaux que les Anglais; ils ont défendu le Canada; ils l'ont même sauvé. Si nous voulons former un grand peuple, ne détruisons pas ainsi l'œuvre du temps et de la raison. C'est l'union obtenue par de généreux compromis qui a donné à l'Angleterre l'empire des mers, à la Suisse le moyen de préserver sa retraite alpestre de toutes les atteintes et à l'Allemagne de faire face à tant d'ennemis externes."

C'est la raison que donnaient hier encore des politiciens à courtes vues de Winnipeg et que réfutait un Mémoire rédigé par les Irlandais, (les Hibernians) dont la conduite est audessus de tout éloge. Forts de l'expérience de leur race, ils conseillent aux Canadiens Français de résister fortement à ceux qui veulent leur enlever leur langue. "La perte de sa langue, disent-ils a plus contribué à détruire la nationalité irlandaise et à ruiner son attachement à la foi catholique que tout autre évènement de l'histoire de l'Irlande, sans même en excepter la conquête."

Puis ils ajoutent cette phrase aussi significative que vraie: "Les attaques ultra-protestantes menées dans ce pays contre ceux dont l'anglais n'est pas la langue propre, sont destinées tout autant à faciliter le prosélytisme protestant qu'à étendre l'usage de la langue anglaise."

Comme cela est vrai! Nous souhaitons de tout cœur que ces grandes vérités soient bien comprises par les Irlandais de tout le Canada, que ces nobles sentiments les animent tous à l'égard de ceux dont l'intérêt est le leur.

* * *

Puissent nos frères, les Irlandais, comprendre que les droits dont ils jouissent ici au pays leur ont été sauvegardés par nous qui, un siècle avant leur arrivée au Canada avons fait la lutte qu'ils ont soutenue en Irlande pendant des siècles.

Et si nous avons été assez heureux pour conserver notre langue que nous regardons comme l'appui de notre foi, pourquoi ne nous aideraient-ils pas dans tout le Dominion à la faire enseigner à nos enfants, lorsqu'ils s'efforcent chez eux, en Irlande, de faire revivre un idiome dont ils regrettent la disparition?

* * *

Nous vivons dans une colonie anglaise: donc nous devons ne parler que l'anglais! Mais la langue anglaise n'est pas la langue officielle de l'Empire britannique, ou même l'idiome usuel de la majorité des sujets britanniques. En réalité l'anglais n'est l'unique langue officielle que d'une minime partie de l'Empire.

En Ecosse, en Irlande, au pays de Galles, le Gouvernement encourage et subventionne l'enseignement des langues celtiques. A Jersey et à Guernesey, le français et l'anglais jouissent d'une parfaite égalité. Dans l'immense Empire des Indes, les nombreux dialectes nationaux sont en usage dans l'administration civile et judiciaire comme à l'école. Dans l'Union Sud Africaine, la liberté que nos anglicisateurs à outrance veulent refuser aux Canadiens-Français, après cent cinquante ans d'une fidélité inviolable à l'Angleterre, les Anglais l'ont octroyée sans réserves aux Boers vaincus sur les champs de bataille. Ces ennemis acharnés des Anglais peuvent se servir de leur langue au Parlement, devant les tribunaux et ont le droit de la faire enseigner à leurs enfants.

Les Irlandais regrettent d'avoir perdu leur langue et ils désirent la faire apprendre à leurs enfants. Le parlement britannique comprend la légitimité de ce désir et il a refusé d'inscrire dans le bill du Home Rule un article interdisant au Parlement d'Irlande—quand il existera—de supprimer la langue anglaise comme langue officielle.

Nos syndics de langue anglaise feront donc bien d'étudier l'histoire de l'Angleterre et ils pourront y admirer la libéralité de la mère patrie et sa largeur de vues. Ils feront bien aussi d'étudier l'histoire du Canada et, s'ils ont un peu de cœur, ils comprendront qu'ils doivent de la reconnaissance et de l'estime aux descendants de ces héros doublés de saints qui vinrent, il y a plus de trois siècles, promener le flambeau de l'Evangile dans les forets vierges de notre cher Canada: ils comprendront que nous avons le droit à leur protection et à leur respect quand ils verront que s'ils vivent aujourd'hui dans une colonie anglaise, c'est à nos ancêtres qu'ils le doivent; ils verront qu'ils ont été bons pour eux en se battant comme des lions à l'ombre d'un drapeau encore teint de leur sang et du sang de leurs ancêtres pour conserver le Canada à l'Angleterre.

Nos syndics diront ce qu'ils voudront, penseront comme ils l'entendront. Nous parlons le français, nous continuerons à le parler et nous avons assez de confiance dans le jugement de ceux qui seront appelés à gouverner notre Province pour être convaincus qu'ils ne nous enlèveront jamais le droit de le faire enseigner à nos enfants dans nos écoles.

Il nous faudra du reste revenir sur cette question de l'éducation dont l'importance saute aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à cette Province dont nous voulons tous le bien.

LA GUERRE

Marche des événements

MERCREDI 1er MARS

Autour de Verdun.—Les lignes françaises continuent d'être bien défendues contre la ruée teutonne et l'offensive si merveilleusement élaborée sous le regard imposant du kaiser se consume lentement sans avantage sérieux.

L'héroïque, mais inutile impétuosité des troupes allemandes chancelle déjà sous les coups impitoyables des innombrables canons français qui dominent le champ de bataille.

On se demande avec anxiété si l'accalmie qui se fait sentir momentanément est le premier indice de l'impuissance à atteindre un triomphe définitif, où bien un simple arrêt commandé par la nécessité de reprendre haleine et de fortifier les positions incertaines qui ont coûté tant de sang et tant de vies.

Toujours est-il que l'Allemagne ne fait aucune allusion à Verdun dans son rapport officiel d'aujourd'hui. Les Français laissent entendre que leur artillerie continue de tenir en échec les meilleures intentions de l'infanterie et de l'artillerie teutonnes. Une énorme quantité de munitions et nombre de réserves françaises se massent autour de Verdun. L'état-major général français exprime la confiance que les mesures prises vont prouver leur efficacité à bref délai.

Succès des Français.—Ils ont réussi à couper les communications des troupes brandebourgeoises du reste de leur armée, et les tiennent en ce moment enfermées dans les ruines du Fort Douaumont qu'ils ont entouré. Désormais la ligne de Douaumont à la côte du Poivre est consolidée et les fortifications sont capables de résister aux plus violentes attaques. De sorte que, bien qu'il ne peut y avoir d'illusion sur le degré de force restant encore aux Allemands pour leur permettre de continuer leur attaque. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils seront repoussés.

Aux Etats-Unis. Il est dit que Wilson, le président des Etats-Unis va demander au Congrès de sanctionner par vote l'attitude prise par lui dans les démêlés diplomatiques avec l'Allemagne au sujet de la guerre sous-marine.

JEUDI 2 MARS

Vaisseaux coulés.—Est-ce simple coïncidence, ou déjà le résultat de l'application de la nouvelle méthode allemande dans la guerre sous-marine, toujours est-il que le nombre de vaisseaux coulés a été plus tôt élevé hier. Les mines sous-marines posées, dit-on, par les sous-marins font ravage dans la navigation aux abords des côtes anglaises.

Le grand vaisseau transatlantique français La Provence transformé en croiseur auxiliaire depuis la guerre a été coulé dans la Méditerranée. On pense qu'il y avait à bord plus de 2000 personnes, dont on ne connait pas le sort exact.

Autour de Verdun.—Le nombre exact des pertes françaises a été annoncé au comité des affaires militaires par le colonel Boucabeille, secrétaire en chef du général Galliéni, ministre de la guerre. On dit qu'elles ne sont pas très élevées. Il est certain que les Allemands ont perdu entre 125,000 et 130,000 hommes.

Les rapports de la bataille de Verdun nous font entrevoir nettement trois phases principales.

1. La ruée allemande au promontoire nord de Verdun entre Brabant et Ornes. C'est de là que les Français retraitèrent devant l'énorme bombardement à feu convergent des hauteurs de Montfaucon et Forges à l'Est, et des collines de Jumelles d'Ornes, à l'ouest La bonne stratégie ordonnait l'abandon d'un terrain difficile à défendre et dont la possession ne compensait pas les vies sacrifiées.

2. La deuxième phase marquait l'avance sur Douaumont; cette avance teutonne enlevait 4 milles de terrain aux Français, mais se terminait par la vigoureuse contre-attaque française et l'encerclement des Allemands dans les ruines du fort Douaumont et l'arrêt momentané de l'assaut en nombre. Les Français avaient évacué Samogneux et Ornes, ensuite Champneuville et le bois de la Vauche, et s'étaient enfin maintenues à la côte du Poivre et à Douaumont.

3. La troisième période du combat commença le 1er mars. L'ardeur première des assaillants a disparu. Plusieurs mouvements tournants ont été arrêtés dès le début. La force morale et la cohésion des troupes françaises reste la même qu'au début. La conduite héroïque et l'ardeur irrésistible et persévérante des Bretons a été le facteur essentiel qui causa d'abord le recul sans retour des Allemands et ensuite l'encerclement de la colline de Douaumont qui sert pour le moment de trappe aux Brandebourgeois.

VENDREDI 3 MARS

Autour de Verdun—L'accalmie annoncée récemment n'était que le besoin de se réorganiser et de placer leur artillerie lourde. En ce moment la lutte a recommencé de plus belle, spécialement au Nord de Douaumont où les Allemands ont pénétré après une série de combats sanglants et désespérés. Ils annoncent la capture de quelques canons de gros calibre et d'un millier de prisonniers.

Le bombardement est aussi très intense dans la région de la Woevre. La bataille se poursuit.

Dans le Caucase.—Deux avances russes se continuent, après l'occupation d'Erzeroum, toutes les deux très importantes, la première se dirige de Kermanshah vers la frontière persanne-turque, dans l'espoir de faire leur jonction avec les troupes anglaises de Kut-El-Amara. L'autre est menée vigoureusement vers Trebizonde, Sivas, et Bitlis que les Russes espèrent occuper bientôt.

A Berlin.—On dit que les femmes commencent à manifester ferme à Berlin en faveur de la paix, et aussi dans l'espoir d'obtenir du pain.

Tant va la cruche à l'eau.....—On tient de source certaine qu'enfin un des bateaux vagabonds du kaiser, vient de se faire arrêter par les Anglais. Est-ce le "Moewe" ou le "Roon"? On n'en dit rien. Mais le bateau capturé a été conduit à Trinidad.

En Grèce.—Le Roi Constantin à une fois de plus transmis ses impressions aux représentants de la "Presse Associée" qu'il a reçus chez lui, pour leur faire les confidences, qu'il destine à la publicité Rien de nouveau depuis la dernière fois, excepté son entrevue avec le Général Sarrail qui doit l'avoir quitté complètement charmé de son entretien avec sa royale personne.

SAMEDI 4 MARS

Dans la région du Caucase—Les Russes ont réussi à briser une seconde fois, la résistance turque, et ont pris Bitlis, ville turque, qui était l'objectif de la marche en avant des Russes après Erzeroum. Avec cette ville en leur possession c'est le chemin de Bagdad qui s'ouvre pour eux et leur prochaine jonction assurée avec les troupes anglaises de Kut-El-Amara. Les forces turques se trouvent ainsi séparées en différents tronçons

(A Suivre en 2ème page)

Marche des évenements

(Suite de la 1ère page)

dont les échecs vont hâter la démoralisation.

Sur mer.—Les Allemands affirment d'une part, de l'autre les Français nient que 2 bateaux croiseurs auxiliaires et un bateau éclaireur anglais ont été coulés au large du Havre en France.

Verdun résiste toujours.—L'on commence à émettre l'opinion que le kaiser pour assurer son salut personnel et celui de son trône, n'hésite pas à mener ses sujets à la boucherie, tout comme s'ils commandait un massacre général. Les les pertes autour de Verdun sont en effet énormes, et c'est là le seul commentaire émis par la presse mondiale en ce jour.

C'est bien la seule caractéristique et l'unique développement de l'action autour de Verdun.

L'attaque se poursuit avec furie pour venir jusqu'à cette heure, se briser contre la force incomparable des remparts vivants des troupes françaises, appuyées avec indéniable efficacité jusqu'ici par l'artillerie.

Depuis jeudi les Allemands étendent leur champ d'action entre Forges et Malancourt avec l'intention de déborder la gauche française au Nord-ouest et de briser la ligne de défense plus à l'ouest de Douaumont ou de la côte du Poivre.

Bien que l'opinion générale des critiques militaires des alliés soit très satisfaite au sujet de la marche des opérations, il n'en est pas moins vrai que Verdun reste [illegible] d'assauts insensés de la part des Allemands, l'avenir [illegible] succès

LUNDI 6 MARS

[illegible]

Verdun [illegible] 27 février autour de Verdun.

Dans le Caucase.—On annonce le bombardement de Trebizonde port de la Mer Noire à 120 milles à l'ouest d'Erzeroum. L'armée de terre russe s'avance aussi sur cette ville.

Pendant que les Russes s'avancent vers Bagdad, les Anglais du général Aylmer tentent aussi de se rapprocher de Kut-El-Amara, les deux objectifs étant la délivrance du général Anglais Townshend, enfermé à Kut-El-Amara.

Il est rentré, après une escapade et une croisière plus ou moins mouvementée—dont le résultat est dit-on 15 vaisseaux coulés, 300 prisonniers marins, $1,000,000 en or,—le "Moewe" est revenu de nouveau à son port d'attache. Naturellement la presse allemande se consume en divagations louangeuses aussi incompréhensibles que peu justifiées à ce sujet—en laissant entendre que l'Allemagne seule est invincible sur mer.

MARDI 7 MARS

En Turquie.—De continuelles rumeurs tendent à faire croire que les Turcs décidement en ont assez de la guerre. Leur idée est que l'Allemagne assez occupée à éteindre le feu chez elle ne peut les protéger ni contre la famine et la crise industrielle, ni contre l'avance Russe qu'elle sent monter de minute en minute. Des propositions de paix ont été faites à la Russie par l'Empire Ottoman qui redoute son démembrement et sa ruine prochaine. Les Russes avancent vers Bagdad au sud vers Trébizonde à l'ouest en Turquie d'Asie.

Sortira-t-il?—Les Allemands satisfaits sans doute de la belle randonnée du "Moewe", et confiants peut être en l'accroissement de leur marine vont bientôt tenter, paraît-il, la fortune de la mer en faisant sortir leurs grosses unités pour un combat naval. Des rapports incertains pourtant et non confirmés font savoir qu'un escadron croise en ce moment dans la Mer du Nord.

Autour de Verdun.—Ils sentent de plus en plus leur impossibilité d'avancer par Douaumont sur le fort Tavannes: et c'est la raison pour laquelle, le combat vient encore une fois de plus aujourd'hui de dévier au sud de Verdun, vers Fresnes en Woevre, et au Nord-ouest entre Bethincourt, et la Meuse, après un bombardement terrible, les Allemands ont pris Forges et Regneville.

En Angleterre.—Les Zeppelins viennent de faire leur réapparition malgré la neige et le vent. Le résultat est 12 tués et 43 blessés

REGINA, Sask.

Dimanche après la messe, dans [illegible] de la cathédrale a [illegible] de l'A.C.F.C. [illegible] présidence de M. J. E. Fo[illegible]

[illegible]

* * *

La semaine dernière avait lieu à Régina la convention annuelle des Commissions d'écoles de la Saskatchewan. On y a fait de la [illegible]. Présidée par un orangiste, M. R. J. Westgate, de Régina, on y a passé des résolutions qui portent la marque distinctive de l'orangisme et du fanatisme. Nous ne sommes pas prêts à reconnaître à cette Association des Commissaires plus d'autorité qu'il ne faut, mais il est certain qu'elle ne manquera pas d'exercer son influence partout où elle pourra contre les droits des minorités. Une résolution proposée avant la clôture de la Convention dans le but de maintenir le principe du bilinguisme fut déclarée hors d'ordre parce que quelques heures auparavant on avait adopté une autre résolution à effet contraire par un vote de 206 contre 145, vote que l'on affirme avoir été tout-à-fait irrégulier. Cette résolution paraît-il sera présentée à l'attention du ministère de l'Instruction Publique. Nous ne pouvons établir l'effet qu'elle produira au ministère mais M. Scott et M. McColl, surintendant, ont tour-à-tour conseillé la modération dans leurs discours durant la convention, ce qui nous laisse prévoir qu'après tout le ministère commence à être fatigué de toutes les agitations qui se font dans la province sous le patronage des orangistes et des francophobes.

* * *

A propos de Convention, un de nos membres se demandait s'il ne serait pas à propos d'organiser une Convention de Commissaires franco-canadiens. L'idée mérite considération. Ce serait un excellent moyen de se renseigner et de renseigner.

L'imbroglio politique à Régina

Le fait le plus saillant de la semaine a été la décision prise par le gouvernement sur recommandation du comité spécial d'investigation de la chambre, de nommer une seconde Commission Royale composée de juges pour pousser à fond l'enquête sur les accusations de corruption portées contre certains députés.

M. Bradshaw a porté de nouvelles accusations, en suivant cette fois la procédure parlementaire, par lesquelles il incrimine M. McNab, ministre des travaux publics et M. Bell, ministre des téléphones. Il prétend qu'il y a eu surenchère de contrats et gaspillage dans la construction de l'asile de Nord Battleford et l'achat de l'emplacement pour la prison; il accuse M. Bell d'avoir des intérêts dans certaines compagnies qui fournissent le matériel des téléphones ruraux. Un haut fonctionnaire, autrefois président du service de la voierie et depuis président du bureau de contrôle financier, M. McPherson, a donné sa démission. Il appert qu'il était l'un des principaux intéressés dans la compagnie qui obtint le contrat de construction du pont de Saskatoon.

John F. Lindsay arrêté il y a quelques jours, sur accusation de [illegible] employé défal[illegible]

[illegible] favorables.

STORTHOAKS, Sask.

[illegible] la lettre de M. [illegible] demandent de [illegible] pour des travailleurs Américains afin de l'aider dans [illegible]. Plusieurs membres ont inscrit leurs noms demandant un et deux travailleurs.

On proposa ensuite que le cercle s'adresse à l'inspecteur des postes et demande à ce que les bureaux de St. Antoine et de Storthoaks aient à l'avenir un service de malle trois fois par semaine.

On prit ensuite des souscriptions pour le secours des Belges qui remportèrent la jolie somme de $57.70.

La grande question

M. le Directeur du "Patriote".

Excusez notre liberté: vous feriez une bonne œuvre de signaler à vos nombreux lecteurs un ouvrage précieux et très pratique sur le *Mariage* ou la *Grande Question*.

Ce livre est digne de figurer au presbytère, à la bibliothèque paroissiale et dans chaque foyer.

S. E. le Cardinal Bégin, le recommande chaleureusement. C'est un *"Livre d'Or"*, dit l'éminent supérieur de St. Sulpice. Un *"chef d'oeuvre"*, ajoute la *"Semaine Religieuse"* de Montréal; Un *"Excellent plaidoyer"*, remarque un avocat de Québec, Un *"Remède à propos et salutaire,"* constate un médecin Montréalais, etc., etc.

Bref, cet ouvrage de valeur réelle, répond à un besoin actuel, surtout dans l'Ouest Canadien. Prix: $1.00 l'unité, forte remise par quantité. Volume, in-12, de 350 pages, pleine reliure, écarlate. Edition de luxe pour cadeau de noces, $2.00. S'adresser à l'auteur Rév. Hamelin, curé, Adams, Mass. E. U.

N.-B.—Rien qu'à Willow-Bunch, nous en écoulons une cinquantaine d'exemplaires, à l'entière satisfaction du public.

L. MEINDRE,
Missionnaire.
Willow-Bunch.

Voix anglaises qui réclament justice pour l'élément français

SIR JOSEPH POPE, ASSISTANT-SECRETAIRE D'ETAT.—M. ANDREWS, ANCIEN MAIRE DE WINNIPEG.—LES HIBERNIANS DE WINNIPEG.—DIANA, D'OTTAWA, S'EXPRIMENT AVEC COURAGE ET INDIGNATION

Nous nous faisons un devoir de reproduire ci-dessous quelques témoignages de haute autorité exprimés depuis quelques jours par des catholiques et des protestants de langue anglaise. Comme il y aurait moyen de s'entendre, de vivre en paix et harmonie, si l'opinion publique était enfin éclairée et libérée des préjugés du fanatisme! Ceux de nos compatriotes de langue anglaise, catholiques ou protestants, qui élèvent la voix en faveur de la justice sont encore malheureusement trop rares. Leur courage n'en est que plus digne d'admiration. Citons aujourd'hui les éloquents témoignages de Sir Joseph Pope, de M. Andrews, des Hibernians de Winnipeg, et d'une dame de la haute société anglaise d'Ottawa qui écrit sous le pseudonyme de Diana.

Sir Joseph Pope, ancien secrétaire de Sir John A. McDonald, anglais de sang et de tendance plutôt impérialiste comme le dénotent incidemment ses observations plutôt aigres à l'endroit des chefs nationalistes, est un catholique notoire et respecté de tous ses coreligionnaires de langue anglaise.

M. Andrews, est un avocat protestant distingué, ancien maire de Winnipeg.

La résolution si digne et si éloquente des Hibernians de Winnipeg représente le sentiment de tous les vrais irlandais.

Et enfin le témoignage de "Diana" est celui d'une femme de coeur et d'un esprit cultivé.

L'ensemble de ces lettres forme une documentation un peu longue mais nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître l'opinion de quelques Anglais et Irlandais bien pensants:

Ce que dit Sir Joseph Pope

La lettre de sir Joseph Pope est ainsi rédigée:

Tout ne sert de rien, si l'Allemagne triomphe en cette guerre! Certainement le péril que l'on place dans le fait que des instituteurs canadiens-français de la basse-ville, et même de la Butte de Sable, se servent de leur langue maternelle comme moyen de communication entre leurs élèves, est moindre que le désastre qui nous écraserait si l'Angleterre par une chance fortuite de guerre devait être vaincue.

Le sort de la Belgique serait peu de chose en comparaison de ce qui nous attend si nous perdons cette guerre, et un tel malheur ne sera évité qu'en nous tenant debout ensemble comme un seul homme. Toute division, à cette heure suprême est fatale. "Messieurs, disait jadis un chef politique américain, soyons pendus tous ensemble ou nous le serons séparément!"

Seuls, entre nous et la sauvagerie prussienne se tient la flotte anglaise, comme nous l'apprendrons amèrement à nos dépens, au jour d'une victoire allemande dans la Mer du Nord. Ce n'est plus une simple conjecture, mais un fait réel, ce qui peut sonder l'inanité de ceux qui ont choisi cette heure suprême et décisive des destinées de notre pays pour rallumer d'anciens brandons de discorde au milieu de nous. Les Canadiens-français n'attaquent personne. Tout ce qu'ils demandent c'est de leur laisser la paix—et que la coutume qu'ils ont établie au sujet de l'éducation de leurs enfants dans leur langue maternelle, soit poursuivie sans être molestée par des mesures vexatoires.

Il est malheureusement certain que leur cas est quelque peu compromis par la réunion de deux agitateurs d'une habilité incontestable et d'une personnalité prenante qui sans égard à leur vœu l'allégeance et traîtres à leur devoir de sujets britanniques, dirigent tous leurs efforts à diminuer le recrutement parmi nous, donnant ainsi secours et assistance aux ennemis du roi. (*Note*: La ferveur impérialiste de Sir Joseph Pope ajoute encore à la force de son témoignage.)

Il n'existe cependant pas la moindre contradiction entre la loyauté la plus fidèle à la Couronne d'Angleterre et l'amour très naturel et digne de louange de sa langue maternelle.

Si un Canadien-français désire faciliter l'enseignement de sa langue à ses enfants qu'est-ce que ce fait importe s'il habite la rive gauche ou la rive droite de la rivière Ottawa? Souvent on entend dire que l'action des autorités provinciales est dictée par les meilleurs intérêts des Canadiens-français qui sont menacés de grandir dans l'ignorance de l'anglais. Qui raisonne de cette façon est certainement un humoriste de première eau.

Je prétends maintenant que les Canadiens-français d'Ottawa sont les meilleurs juges de leurs besoins. Leur attitude me frappe comme absolument raisonnable. Ils ne sont pas opposés à l'enseignement de l'anglais.Au contraire, ils sont aptes à apprendre les deux langues, et à cet égard il nous couvrent de honte, nous citoyens de langue anglaise.

Et malgré tout, les enfants canadiens-français doivent être entravés dans l'usage de leur langue de peur qu'ils ne grandissent dans l'ignorance de l'anglais. Quelle étonnante impudence! Et ce qui met le comble à cette impudence c'est bien l'affirmation que la langue française ne possède aucun avantage sur les autres langues parlées par les Galiciens, les Ruthènes, les Doukhobors, les Polonais et les autres races aussi intéressantes qui ont envahi le Canada. Comme si la langue française ne devait point jouir de plus de considération dans ce pays que les Français ont sauvé de la sauvagerie et qu'ils ont habité depuis plus de 300 ans, sur les peuples hétérogènes qui nous sont arrivés d'hier de l'Europe orientale.

En parlant de la sorte, je ne veux pas qu'il soit compris que j'excuse ou justifie tout ce qui est arrivé à la minorité dans cette malheureuse controverse. Les Français n'ont pas toujours été très heureux dans le choix de leurs orateurs, et le résultat en fut une certaine intempérance de langue et d'action. Mais quelqu'un peut objecter: Est-ce que la faction opposée s'est toujours distinguée par une sobriété de langage et une stricte application de méthodes pacifiques?

En toute sincérité, la province d'Ontario n'est-elle pas assez développée pour mettre de côté immédiatement et pour toujours cette invraisemblable mutinerie sectaire contre une race, mutinerie qui nous afflige à des époques périodiques? Qu'importe à l'élément anglais le langage qu'un instituteur canadien-français de l'école Guignes emploie avec ses élèves? Pourquoi ne pouvons-nous point nous détourner de cet esprit de persécution contre ceux qui n'envisagent point les choses du même angle que nous et consacrer toutes nos énergies d'abord à renverser l'ennemi qui menace nos frontières, et ensuite à édifier cet heureux héritage matériel et intellectuel que nous possédons?

Enfin, établissons donc une trève dans cette malheureuse affaire scolaire jusqu'à ce qu'un "Te Deum" montant de la cathédrale Saint-Paul proclame la victoire de nos armées. Peut-être, durant ce temps, l'expérience de nos soldats unis tous les jours avec leurs braves camarades Français, jointe à la mémoire de nos vaillants héros qui dorment dans les champs rougis de France, aurait-elle pour effet d'amener une meilleure entente entre les deux principales races qui composent le Canada.

L'opinion de l'ancien Maire de Winnipeg

Voici la belle lettre qu'écrivait le 3 février, au "Télégram" de Winnipeg, M. l'avocat Andrews, conseiller du Roi et ancien maire de Winnipeg. Nous en empruntons la traduction à notre confrère le "Manitoba":

Dans la vie publique et dans la vie privée on arrive assez souvent à des décisions importantes ayant caractère de compromis. Avant la Confédération, l'Amérique Britannique du Nord consistait en un certain nombre de populations de vues divergentes et sans union. La race française, qui avait priorité d'occupation, dominait par le nombre dans une large portion du pays; les Anglais dominaient ailleurs. Ce fut l'intention incontestable des pères de la Confédération de conserver les deux langues. On désira y pourvoir par la section 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, laquelle décréta l'usage de l'anglais et du français dans les Chambres du Parlement du Canada et dans l'Assemblée de la Législature de Québec, ce dernier dispositif étant visiblement une concession à la langue anglaise dans Québec. Les deux langages devaient être employés dans les plaidoiries et les procédures des cours, et les lois du Parlement et de la Législature devaient être imprimées dans les deux langues.

La section 23 de l'"Acte du Manitoba" comporte des dispositifs semblables, mais l'esprit, et l'intention principale, de cette clause ont été violés par la Législature Provinciale, qui a statué qu'on se servirait de l'anglais exclusivement dans les régistres et minutes de l'assemblée législative et dans les plaidoiries et procédures des cours.

Il est très malheureux que, au moment où les fils de l'Angleterre et de la France, aussi bien que les fils du Canada, sont frères d'armes, se battent pour nos propres vies et pour la préservation de la liberté civile et individuelle, une partie de la population soulève le bilinguisme comme question de litige.

Rien ne peut être plus clair que l'intention, lors de la Confédération, a été de conserver tous les droits de la langue française au Canada. Ce fut un contrat entre nous, et qui nous lie autant que la neutralité de la Belgique liait les Allemands. Et il semble que quelques-uns d'entre nous désirent comme le Kaiser, considérer ce traité et cette obligation comme un simple chiffon de papier (scrap of paper).

Si notre politique avait été de forcer tous les enfants à apprendre le français aussi bien que l'anglais, j'entends ici le meilleur français et le meilleur anglais, la chose aurait été une politique sage. Rien ne tend à élargir la vision intellectuelle de l'étudiant comme l'appoint d'une autre langue, ornée de sa riche littérature. D'un autre côté, rien ne tend à rendre le vrai patriote plus attaché à son langage que la tentative de le lui enlever. Même si nous avions traité nos concitoyens français dans un esprit libéral, l'anglais devait nécessairement devenir, dans le cours du temps, la langue dominante au Canada. Quelques-uns se plaignent de la lenteur des Canadiens-français à s'enrôler. Je suis convaincu que l'intolérance de quelques-uns de nos concitoyens de langue anglaise envers le français en est largement la cause.

Sûrement, à cette époque, alors qu'il est absolument essentiel à notre succès de mettre de côté toutes querelles et toute animosité de partis et de races et de nous unir dans la cause commune de notre bataille pour la liberté, nous devrions abandonner cette controverse à propos du bilinguisme dans nos écoles. Soyons généreux plutôt qu'intolérants. Insistons pour avoir un bon enseignement dans nos écoles, même si cela comprend l'instruction dans plus d'une langue. On dit que les langues anglaise, française, russe et italienne sont toutes enseignées dans les écoles de l'Allemagne. Si c'est vrai ce fut sûrement au grand avantage des Allemands dans cette guerre.

Nous ferions de nos enfants de meilleurs hommes et de meilleurs Canadiens s'ils étaient obligés d'apprendre au moins une autre

(*A suivre en 4ème page*)

Règlements de Homesteads

TOUTE personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence (mais non à une sous-agence) à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente: cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain à mettre en culture peut être diminué par de la terre mauvaise et rocheuse. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY, C. M. G.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
64388.

Voix Anglaises

(Suite de la 3ème page)

langue que la leur.

Ne pouvons-nous pas, au moins jusqu'à ce que la guerre soit finie déclarer une trêve à l'esprit d'intolérance qu'on montre dans la campagne entreprise pour faire de l'anglais la seule langue des écoles au Manitoba ?

Alfred J. ANDREWS.

L'opinion des vrais Irlandais catholiques

Au milieu du silence indifférent, assuré ou complice, la section des Hiberniens de Winnipeg (Winnipeg Ancient Order of Hibernians) fait entendre en faveur de la justice la voix éloquente des vrais irlandais catholiques. Ce document mérite d'être cité en entier et dans sa langue originale.

C'est une protestation contre "*la tentative faite par certains éléments au Canada pour dépasser même les méthodes prussiennes en détruisant par la force brutale le droit des parents à inculquer à leurs enfants le respect et l'amour de la langue de leurs pères.*"

Cette protestation s'inspire d'un sentiment général du droit, mais, dans une large mesure aussi, des souvenirs et des expériences personnels des Irlandais. [illegible]

[illegible]

Puissent ce fier langage et cet appel si sensé atteindre [illegible] Irlandais catholiques, tous les hommes de cœur!

Voici le texte intégral anglais communiqué à divers journaux par M. Thos. Byrne, secrétaire:

The attempt being made by [illegible] in Canada to outdo [illegible] Prussian methods, in destroying by brute force the right of a [illegible] reverence for and attachment to the language of his fathers, is of particular interest to Irishmen, inasmuch, as the same methods have been employed to destroy our mother tongue.

The loss of her language has done more to destroy Irish nationality, and undermine the Irishman's attachment to the faith, than any other event in Irish history, not even excepting the conquest, and the ultra protestant attack upon the people of other than English tongue in this country is as much for the purpose of facilitating the spread of protestant propaganda, as it is to forcibly extend the use of the English language.

The Irish Catholic in Canada has as much devotion for and as much stake in the land of his birth and his adoption as the most rabid orangist in Canada, but unlike his orange brother he is emphatically of the opinion that the best way to engender loyalty and devotion to one's country is not to implant in the breast of the newcomer in Canada a rankling sense of injury and injustice that in nine cases out of ten he has come to this country to escape.

The people of Ireland, as well as the French in Canada, know what it is to suffer for faith and country. Victims of the cruellest persecution themselves, no country in the world treats its minority with more tolerance and generosity than does Ireland and Quebec and if this fact does not seem to make any impression on our opponents it should at least teach the catholic people of Irish and French descent in Canada that their salvation is in unity, [illegible]

The British Empire is battling for the principle that small peoples have the right to live, without being oppressed by their greater neighbours [illegible]

[illegible] sent to the Premier and Government, the local Daily Press, the North West Review, Archbishop Sinnott, Winnipeg, Archbishop Béliveau, St. Boniface, Le Devoir, Montreal, and the National Hibernian.

"Est-il possible que l'humanité soit aujourd'hui assez dégénérée pour en revenir aux jours de l'administration de Cromwell ?" écrit Diana d'Ottawa.

Voici les observations d'une femme d'esprit et de cœur, d'Ottawa, écrivant sous le pseudonyme de Diana

Dimanche dernier, comme je faisais un tour de promenade dans l'après-midi, le hasard me conduisit à un endroit où des Canadiennes se trouvaient réunies et j'eus le désir d'entrer dans la salle afin de voir comment ces dames conduisaient leurs assemblées. Il me plaisait aussi d'entendre cette langue musicale dont une foule d'expressions enrichissent la nôtre.

A ma grande surprise, ces femmes d'ordinaire si joyeuses et si gaies, suivant leur caractère national, me parurent graves et recueillies. Le plus parfait accord semblait exister entre elles, pas la moindre discussion, toutes semblaient occupées d'un même sujet. Le motif de l'assemblée avait été annoncé. Il s'agissait d'une pétition qu'elles devaient signer dans le but de protéger leurs enfants en obtenant de conserver la langue française dans leurs écoles et de garder les professeurs qui la leur enseignent.

Cette pétition était sur la table attendant les signatures. La salle était aussi remplie qu'elle pouvait l'être. Inutile d'ajouter que toutes signèrent la pétition, on aurait dit que c'était une dernière planche de salut. Jamais je n'oublierai l'impression reçue en cette circonstance.

Est-il possible que l'humanité soit aujourd'hui assez dégénérée pour en revenir aux jours de l'administration de Cromwell? On a dit: Ce conflit est entre les Irlandais et les Canadiens-français. On [illegible] entre les peuples de langue anglaise, avec un trop grand nombre d'Irlandais, d'un côté, et de l'autre côté les Canadiens-français avec un grand nombre d'Irlandais amis de la cause sacrée du français, [illegible]

[illegible] de leur pays savent [illegible] quand ils n'auront plus le droit de parler leur langue et encore moins celui de l'enseigner. Ils savent aussi qu'on cherche aujourd'hui à rétablir cette langue en Irlande. Naturellement, ceux-là sympathisent avec les Canadiens-Français.

Qu'est-ce que la loi de Cromwell a rapporté à la Grande Bretagne et qu'est-ce qu'elle lui a coûté? Elle lui a valu l'honneur peu enviable ou plutôt la honte d'avoir dominé et écrasé une nation qui n'était inférieure à aucune autre dans le monde entier; et qui fut, de ce fait forcée d'immigrer aux Etats-Unis où ses fils occupent maintenant les premiers rangs parmi les citoyens dirigeants de cette vaste république et où ils comptent pour un tiers de la population. Ce qu'elle lui a coûté, le voici: Le Canada dut accepter l'immigration des Doukhobors, des Mormons, etc., qui ne sont pas, que je sache, des sujets prêts à verser leur sang et leur argent pour la défense de leur patrie d'adoption. Nous condamnons actuellement les atrocités commises par les Allemands qui font revivre l'administration Cromwell et le règne de la terreur tel qu'il a existé en Irlande. Le Canada doit-il suivre cet exemple? Les Canadiens-Français n'imposent leur langue à personne, ils ne font que la défendre en vue de la faire subsister. Les deux éléments ont vécu en bon accord dans la province de Québec où la minorité a été traitée avec justice et où les établissements d'éducation les plus modernes du continent sont florissants. Maintenant, il existe une ère de dissension causée par la sympathie que ces derniers ont pour leurs frères d'Ontario, dont les ancêtres ont virtuellement conservé le Canada à l'Angleterre. Je suis d'avis que si l'honorable Ferguson pouvait comprendre l'attitude réelle des Canadiens-Français pour ce qui a trait à leur langue, il se rendrait à leur juste demande. Etudions la question vice-versa: dans le cas où les Allemands devraient un jour (ce qu'à Dieu ne plaise) s'attaquer à notre langue j'aurais aimé voir l'honorable M. Ferguson assister à la scène touchante que présentaient ces femmes, que l'amour et le culte de la langue nationale réunissaient en masse et qui s'exprimaient en termes typiques lorsqu'elles vinrent sur le point de signer la pétition. "Je suis prête à mourir pour la cause du français", et encore: "Je voudrais signer ce document des deux mains", etc., et ceci dit du fond du cœur, je n'ai jamais rien entendu de si touchant!

Les institutrices qui sont en grève possèdent leurs qualifications légales pour enseigner dans Ontario, ayant subi les examens requis. Si l'on peut trouver dans Ontario 114 instituteurs qui n'ont pas d'emploi, il est grand temps de mobiliser un autre contingent pour aller combattre dans les Flandres: s'il en est ainsi, pourquoi accorde-t-on tant de permis afin de combler le manque d'institutrices dans les écoles rurales ?

Actuellement, l'administration des écoles publiques constitue pour Toronto un travail de géant à cause du surcroît d'élèves qui fréquentent ces écoles, et l'on n'a pas lieu de s'étonner si les affaires d'Ottawa accablent le département d'éducation.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour l'honorable Howard Ferguson, car il est l'objet de beaucoup de critiques. Je n'ai jamais connu un homme portant ce prénom qui ne sût démêler un enchevêtrement dans une question de ce genre en la considérant sous tous ses points de vue. Je suis convaincue que si l'honorable monsieur voulait prendre la chose en ce sens: que la justice doive l'emporter sur la force, attendu que les Canadiens-Français ne demandent rien à la population anglaise et n'exigent que l'usage de leur langue, qu'ils considèrent comme un facteur puissant pour rester loyaux sujets de l'Empire et bons citoyens, alors la paix serait faite avant qu'il se verse du sang pour cette cause.

La demande des Canadiens-Français est conforme aux lois de Dieu et des hommes; au droit des nations et aux règles de la juste raison qui doit régir le monde.

DIANA d'Ottawa

Causerie Agricole

Une maison de cultivateur.... Dans la cuisine l'homme et la femme attendent silencieux; lui, un vieux cultivateur aux mains calleuses, au regard franc et loyal; elle, petite, alerte, toute menue et toute triste sous ses cheveux blancs.

Il est tard... L'horloge sonne onze heures.

. . . .

—Il n'arrive pas, remarque le père.

La mère relève la tête. Quelque chose comme une larme brille dans son regard, mais elle ne dit rien...

Enfin, des pas se font entendre, puis se rapprochent de la maison. Un jeune homme à l'œil aviné, marchant d'un pas d'homme ivre, la cigarette a la bouche, le chapeau en bataille, les mains dans ses poches entre dans la maison.

—Tu as encore bu, Jean?

—Possible!

—Il y a longtemps que je te le dis.

—Ben quoi, plus capable de se conduire tout seul, alors?...

Pourtant, plus un enfant!

Et titubant, Jean Roulaud se jette sur une chaise, le regard en dessous, mauvais.

—Ecoute au moins mes conseils. C'est une mauvaise habitude.... Tu le regretteras.

—Pas vous, toujours qui le regretterez? interrompt-il, la langue pâteuse.

—Certainement non, mais..

—Bon alors, fichez-moi la paix, et laissez-moi tranquille, avec vos sermons et vos jérémiades!

Jetant sa cigarette en un geste de révolte, il monte en grognant je ne sais quels jurons, l'escalier qui conduit à sa chambre. Tout habillé il se jette sur son lit et s'endort du sommeil de l'ivrogne.

Jean Roulaud était un assez [illegible] sujet. Fils unique de parents bons et irréprochables, il [illegible] parfaitement élevé. Mais [illegible] plus tard quand il commença à sortir, il se mit à fréquenter des amis douteux.

[illegible] l'entraînèrent au cabaret. Et [illegible] par fanfaronnade d'abord, [illegible] par goût, puis devint un ivrogne.

[illegible] vint jusqu'à manquer de [illegible] ses parents. C'est ce qui [illegible] arrivé, ce dimanche soir qu'il [illegible] venu saoul à la maison. [illegible] tous les autres dimanches [illegible].

* * *

[illegible] demain, Jean Roulaud se [illegible] tard. Il descendit un peu [illegible]. Son père l'attendait. [illegible] le déjeuner, qui fut silencieux, [illegible] père demanda à Jean.

—[illegible], viens-tu au champ?

[illegible] surpris, acquiesça... Ils [illegible] tous deux en silence.

—[illegible] commença le père, depuis [illegible] tôt deux ans, tu te conduis [illegible]. Tu nous fais honte, nous [illegible] qui [illegible] ons des cheveux blancs. Tu [illegible] maintenant de passer au [illegible]. Tu nous fais de la peine et ta mère pleure tous les jours. Hier soir tu m'as manqué de respect. Eh bien! cela va finir... Sinon!!!

Et le vieux cultivateur fit un geste énergique. Jean avait paru un peu ému d'abord, mais en attendant son père prononcer aussi fermement "cela va finir"! tous ses mauvais instincts reprirent le dessus et il riposta:

—Sinon???

Le père étonné, regarda devant lui son fils gouailleur.

—Vous savez, le père, faut pas me le faire... Je suis assez vieux, pas besoin de vous pour me mener. J'irai avec qui je voudrai et je

—Tais-toi... Tu es un sans-

—Tais-toi... Tu es un sans-cœur!

Mais le fils cracha par terre et en sifflotant s'en alla vers la maison. Il en sortit bientôt et se dirigea vers le village.

Quand le père revint, il dit à sa femme:

—Tu sais, notre Jean, eh bien! il n'a pas de cœur.

* * *

Le dimanche suivant, Jean voulut atteler pour aller veiller. Mais Louis Roulaud très calme:

—Tu n'atteleras pas. Et je te défends de boire.

—Ah! par exemple.

A ce moment, Pit Janet vint à passer.

—Eh! Jean viens-tu?

Jean monta en voiture, et tous deux partirent en riant aux éclats.

Dans la soirée, Jean revint saoul. Le lendemain matin son père lui dit:

Va t-en, je te chasse, puisque tu ne veux pas m'écouter.

Et Jean Roulaud était parti pour la ville. Depuis deux ans, il n'avait eu que de la misère. Le peu d'argent qu'il gagnait, il le dépensait à s'enivrer, tous les jours. Deux ou trois fois, il avait eu des démêlés avec la police.

Or, un soir qu'il avait bu encore plus que d'habitude, Jean Roulaud, en se rendant à son taudis, fut saisi de grands frissons. C'était l'hiver, il n'y fit pas attention. Mais en entrant dans sa chambre, il fut pris d'étourdissements; il tomba comme une masse, en proférant un juron.

Les voisins s'empressèrent. On fit venir un médecin. Celui-ci ausculta ce livide corps d'ivrogne, le palpa, puis déclara:

—Rien à faire, brûlé complètement, mourra demain.

Un prêtre vint, Jean lui raconta sa vie, et reçut, plein de repentir, le pardon du ministre de Dieu. Il se rappela alors la parole que son père lui avait dite:

—Jean, tu prends la mauvaise habitude de boire, tu le regretteras!...

Mais il était trop tard... Le soir, il expira.

Le vieux Roulaud, prévenu par télégramme, vint chercher le corps de son malheureux fils. Le prêtre qui l'avait assisté lui raconta comment Jean s'était reconnu, lui avait fait demander pardon pour toutes les peines causées à lui et à sa mère......

Voyant défiler le lugubre cortège de la gare à l'église, des gens disaient: "En voilà un que la buvette a fait chasser... et que la mort ramène."

Pendant le service, dans un coin de l'église, un jeune homme semblait anéanti, et, les yeux hagards, ne cessait de regarder le cercueil. C'était Pit Janet.

Au sortir de l'église les propos s'échangent à mi voix:

—Encore un qui s'est fait mourir à boire.

—Oui, à vingt-deux ans.... Et pourtant il avait un si bon père!

—Un bon père, oui, mais de bien vilains amis: grâce à la buvette, ils s'en vont tous par le même chemin.....

—Toute cette jeunesse... C'est triste tout de même!

........Triste.... répéta à part soi, Pit Janet..... Pour moi, c'est affreux!!!

Et depuis ce jour, Pit Janet et plusieurs anciens amis de Jean n'ont plus pris une goutte de boisson.

La leçon était terrible, mais elle fut fructueuse.

. . . .

Et qui donc encore voudrait que le régime de la buvette soit rétabli en Saskatchewan?...

CONSEIL DE SAISON

Les patrons des fabriques de beurre et fromage se réveillent; ils commencent à comprendre les gros avantages que présente le contrôle de la production des vaches laitières, et beaucoup d'entre eux se proposent de peser leur lait et d'en prendre des échantillons dès que les vaches se mettront à vêler. Voilà le moment, il nous semble, où les propriétaires de fabriques doivent considérer sérieusement cette question. Encouragez le contrôle de la production, recommandez-le à vos patrons et vous recevrez plus de lait et plus de crème, et ce lait et cette crème seront de meilleure qualité. Vous réduirez vos frais d'exploitation, vous fabriquerez des produits, et de meilleurs produits. Recommandez donc à tous les cultivateurs de votre voisinage de peser régulièrement le lait de leurs vaches, votre fabrique y gagnera de toutes façons.

Rappelez-vous que le service de l'industrie laitière du Ministère de l'Agriculture à Ottawa est prêt à vous aider comme il l'a déjà fait ces années passées. Si une société de contrôle de vaches laitières s'organise, et si l'essai des échantillons de lait est fait par une personne compétente, une fois par mois, nous fournirons gratuitement les tablettes préservatives, l'acide sulfurique et les formules et blancs nécessaires. Nous paierons également 5 centins par échantillons essayé.

Propriétaires de fabriques, beurriers et fromagers, notez bien toutes ces avantages et mettez-vous promptement à l'œuvre!

C. F. W.

Ministère Fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

AVIS

Avec le présent numéro du journal, nous adressons des factures d'abonnement à plusieurs personnes de Meyronne, Glentworth, Billimun, Mankota, Fournierville, Ferland, Summercove, Bellegrade, Kincaid, Redvers et Fry, Sask., qui reçoivent le journal depuis le 1er janvier, à titre gracieux,sur recommandation d'un ami du "Patriote". Nous comptons bien recevoir leur remise immédiatement afin qu'il n'y ait aucune interruption dans l'envoi du journal.

L'existence d'un journal français dans la province est plus nécessaire que jamais, mais pour réussir, nous avons besoin du concours de tous les Franco-Canadiens de bonne volonté.

L'administration du "Patriote".

---:o:---

Marché

Prince Albert

[illegible]

BLE

No. 1 nord	.93
No. 2 nord	.92
No. 3 nord	.87
No. 4 nord	.82

Winnipeg

BLE

No. 1 nord	111
No. 2 nord	108¼
No. 3 nord	106¾
No. 4 nord	103¼

Avoine.

No. 2 C. W.	.39⅝
No. 3 C. W.	.37⅝
No. 1 fourrage	.35⅝

Orge.

No. 3	.61
No. 4	.56
Fourrage	.51

Lin.

No. 1 N. W. C.	206¾
No. 2 W. C.	203¾

LAFLECHE, Sask.

Le 2 mars, M. Honoré Laprise conduisait à l'autel Melle Marie Laure Morin. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le curé Dubois. Un grand nombre d'amis accompagnèrent les nouveaux époux à l'hôtel Métropole où un déjeuner d'honneur fut servi. M. Georges Morin, père de la mariée, fit un discours très applaudi où il se révéla véritable orateur. Les heureux époux partirent par le train de 10.57 pour un voyage dans l'Est. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

Avis du Comité Exécutif de l'A. C. F. C.

Tous les cercles et tous les membres de l'Association Catholique Franco Canadienne rendront un grand service à nos compatriotes de l'Ontario et à la cause catholique en général, s'ils veulent bien se faire un devoir de signer et de faire signer au plus tôt, par le plus grand nombre de personnes possible la requête ci-dessous demandant le désaveu de la loi qui ostracise le français dans l'Ontario.

Il suffira de découper ce texte, de le coller sur une feuille de papier, comme entête des signatures qui peuvent se continuer sur les feuillets suivants, et de transmettre le tout à l'Association de la Jeunesse Canadienne française, 90, rue St. Jacques, Montréal.

Il est désirable que ces signatures soient recueillies dès ces jours-ci et transmises sans délai à Montréal, pour être présentées à Ottawa avant la fin du mois. Le dimanche, à l'issue de la messe, sera ordinairement le temps le plus avantageux pour faire signer cette importante requête.

A SON ALTESSE ROYALE, LE GOUVERNEUR-EN-CONSEIL.

La requête des sujets, au Canada, de Sa Majesté le Roi, expose humblement :

1.—Depuis l'année 1841 les sujets de Sa Majesté le Roi, dans la Province de Québec, appartenant à la religion protestante et ceux dans la province d'Ontario appartenant à la religion Catholique-Romaine, ont toujours eu, en vertu des lois scolaires des dites provinces respectivement, le droit d'établir et de diriger des écoles séparées ou confessionnelles: d'en déterminer le nombre et le caractère: de choisir les livres et les instituteurs pour les dites écoles: de prélever, au moyen d'impôts sur les contribuables de telles écoles, les sommes nécessaires à leur établissement et à leur maintien; d'administrer les dites écoles et les argents leur appartenant, le tout par l'entremise de syndics ou commissaires élus par les contribuables respectifs de telles écoles

2.—Par la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, les droits et privilèges ainsi conférés dans chacune des dites provinces respectivement, ont été confirmés et leur existence garantie à perpétuité.

3.—Dans la Province de Québec, les sujets protestants de Sa Majesté le Roi, constituant la minorité de la population de la dite province, ont toujours eu la jouissance complète des droits et privilèges ainsi conférés et garantis.

4.—Dans la Province d'Ontario, en l'année 1912, le Ministère de l'Instruction Publique a promulgué, en rapport avec les écoles confessionnelles de la minorité Catholique-Romaine de cette Province, le règlement numéro dix-sept (17), qui limite, et dans certains cas, prohibe l'usage de la langue française dans les dites écoles, et leur impose un double inspectorat attentatoire aux droits et privilèges conférés par des lois en vigueur lors de la Confédération. Le ministère de l'Instruction Publique d'Ontario a toujours exigé la mise en vigueur du dit règlement dans ces écoles et en particulier dans celles fréquentées par des enfants d'origine française.

5.—Les contribuables de ces écoles, et plus particulièrement ceux d'origine française, ont opposé ce règlement, et ont pris les procédures judiciaires pour le faire déclarer contraire à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, (1867) Section 93.

6.—Ces procédures sont pendantes, quelques-unes devant le Comité Judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, les autres devant les cours de justice de la Province d'Ontario.

7.—Nonobstant ces procédures, la Législature de la Province d'Ontario, au mois d'avril 1915, a édicté la loi, chapitre 45, 5 George V, dans le but de valider le règlement en question et d'autoriser le Ministre de l'Instruction Publique à nommer une commission devant régir et administrer les écoles confessionnelles de la ville d'Ottawa.

8.—Le 20 juillet, 1915, le Ministre de l'Instruction Publique a nommé la commission dite "The Ottawa Separate School Commission" pour prendre possession de et régir les écoles confessionnelles Catholiques Romaines de la ville d'Ottawa, et cette commission a depuis, par l'emploi de la force, pris possession des dites écoles, ainsi que de leurs biens et propriétés, malgré les protestations et contrairement aux droits du Bureau des Commissaires des Ecoles Séparées Catholiques Romaines, élus par les contribuables à ces écoles et cette commission a usurpé et usurpe encore tous les droits et privilèges du Bureau et des contribuables de ces écoles.

9.—Les contribuables de ces écoles confessionnelles Catholiques Romaines, en majorité d'origine française, au nombre de 250,000 dans la Province d'Ontario, ont refusé et refusent d'accepter le règlement No. 17 et demandent son rappel, ainsi que celui de la loi, chapitre 45, 5 George V, parce que l'un et l'autre violent les droits et privilèges donnés par la loi de 1863 et garantis par le Statut Impérial de 1867.

10.—Les contribuables [illegible] des dites écoles, s'appuyant sur les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ont remis à Votre Altesse Royale, le Gouverneur-en-Conseil, leur requête demandant le désaveu de la dite loi, Chapitre 45, 5 George V.

11.—Nous, soussignés, sujets de Sa Majesté le Roi, de langue anglaise ou française, appartenant à l'Eglise Catholique ou aux différentes dénominations Protestantes, ayant eu communication de la dite requête en désaveu, et nous appuyant [illegible] sur les considérations qui y sont alléguées, supplions humblement Votre Altesse Royale le Gouverneur-en-Conseil, d'accorder la prière [illegible] et de décréter le désaveu de cette loi.

[illegible] 1916

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN.

Le bel exemple que donne le Manitoba français

Depuis que la persécution est ouvertement déclarée contre le français au Manitoba, nos compatriotes ont mis de côté tout esprit de parti politique, et ils donnent le spectacle admirable de l'union la plus parfaite pour résister [illegible] M. Talbot et M. Dumas, qui se sont bravement séparés de leur parti [illegible] anciens membres [illegible] de partis [illegible] comme l'hon. M. Bernier [illegible] l'hon. M. Prendergast, la volonté de résistance qui se manifeste [illegible] parfaite unanimité [illegible] nos compatriotes dans toute la province, l'organisation [illegible] et solide des forces franco-catholiques [illegible] tout [illegible] exemple et sincèrement applaudi. Nous voudrions pouvoir consigner dans nos colonnes tous ces nobles exemples de haut patriotisme et les fières protestations qui ont vengé l'honneur du droit opprimé par la force: l'espace nous fait défaut aujourd'hui, mais nous reviendrons sur des faits et des paroles qui restent à la gloire de tout le Manitoba franco-catholique et à la honte de ses persécuteurs.

Disons tout de suite que les vrais irlandais catholiques ont donné aussi un bel exemple en donnant tout leur appui à la cause dans la magnifique résolution des Hiberniens de Winnipeg. Nous aimons à croire que cette attitude ferme et logique, la vraie, à ciel ouvert, sera celle du *Northwest Review*

Un nouvel appel du Pape pour la paix

Des dépêches récentes annoncent la publication d'une nouvelle lettre du Pape en faveur de la paix. Il rappelle ses efforts [illegible] infructueux auprès des belligérants, pour terminer [illegible] guerre qu'il nomme "le suicide de la civilisation européenne". Le Saint Père demande à l'occasion du Carême des prières [illegible] des pénitences et des aumônes qui seront affectées au soutien des orphelins. Il faudra pour le rétablissement de la paix la prière et la pénitence de tout l'univers catholique.

Mgr l'évêque de Sherbrooke vient aussi au secours des Canadiens de l'Ontario

Dans une belle lettre qu'il adresse au clergé et aux fidèles du diocèse de Sherbrooke, S. G. Mgr Laroque, comme Mgr l'évêque de Rimouski, appuie de toute son autorité la justice de la cause des Canadiens de l'Ontario et fait appel à la large générosité de ses diocésains en leur faveur.

Pour le prochain numéro

Plusieurs articles qui n'ont pu trouver place cette semaine; entre autres; une lettre de M. Spencer Page, greffier de la Chambre et directeur du service provincial de secours aux enfants abandonnés: un rapport du travail accompli par la Croix Rouge à Duck Lake, la suite des articles du Sauvage, une description de la vie des tranchées par un de nos abonnés actuellement au front, etc.

Aux cultivateurs du district de Prince-Albert

Les cultivateurs du district de Prince-Albert qui ont du foin à vendre même en petite quantité feraient bien de prendre note de l'annonce ci-dessous et d'adresser aussitôt leur soumission au greffier de la ville.

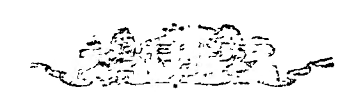
Ville de Prince Albert Sask.

Soumissions pour foin

Le soussigné recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi lundi, 20 mars, des soumissions pour 80 tonnes de foin. Les soumissions seront sous enveloppes cachetées et marquées "Foin" Le soumissionnaire devra dire si c'est du foin de coteau ou de marais, de quelle qualité, où on peut le voir, et combien peut être livré sur toute la soumission. Le foin devra être livré tel que requis par la ville aux écuries de la ville.

La soumission la plus basse ou toute autre ne seront pas nécessairement acceptées par le Conseil.

J. B. BROWN,
Greffier de la ville



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m. le 27 mars 1916, des soumissions pour la construction d'une maison de pension à la pépinière forestière à Sutherland, Sask. [illegible] être [illegible] adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour maison de pension, à la Pépinière Forestière, à Sutherland, Sask."

On peut consulter les plans [illegible] des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. W. T. Molloy, [illegible] Regina, Sask., du [illegible] de la Pépinière [illegible] Sutherland, Sask., et en s'adressant au maître [illegible] Manitoba, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions [illegible] imprimées [illegible] signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences: s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROSIERS.
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 février 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—93330.

EMPLOI DEMANDE

2ème classe Français, et Anglais Enseigna durant sept termes en deux endroits. Peut se charger de, ou former chœur de chant.

S'adresser à
M. Daniel LEGAULT,
24-2-16 Saskatoon, Sask

Instituteur demandé

Pour l'Ecole de White Star, No. 559, au nord de Prince-Albert, instituteur possédant certificat de 1ère, 2ème ou 3ème classe, pouvant enseigner cours primaire de français. Engagement au 1er ou 15 avril. En donnant qualification et salaire, s'adresser à J. P. St. Denis, Boite 11, PRINCE-ALBERT, SASK.

ON DEMANDE

On demande une servante générale pour famille de trois seulement. S'adresser chez Madame E. BARIL, No 117, 12ème rue Ouest, Prince-Alber